

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 janvier 2024

---

**RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 2109)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 36

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« , sur tout le territoire national ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette proposition de loi, aussi bien intentionnée soit-elle, semble oublier de s'adresser au monde rural trop souvent isolé et dépourvu de service public, compliquant ainsi la vie de nombreux français.

Comme en ville, le lien social y est aussi abîmé. C'est pourquoi, il convient de s'assurer que les bénéficiaires de la médiation sociale ne seront pas les seuls citoyens.

Tel est l'objectif de cet amendement.